

# ACCIDENTS DE TRAVAIL.

## CERTIFICAT MÉDICAL DÉFINITIF.

Le soussigné (1) CLEMENT, Louis, Médecin de la Colonie à Ruhengeri

après examen fait le (2) 30 Novembre 1938

déclare que le nommé SERUGENDO, coll. Muko, s/chef Mondele, chef Gakwavu, ter. Ruhengeri.

après l'accident qui lui est survenu le 19 Octobre 1938

a été hospitalisé du 19 Octobre 1938 au 30 Novembre 1938

qu'il est sortant avec un pourcentage d'invalidité permanent de 5 %, dû aux lésions suivantes :

Brûlures étendues à la nuque, aux épaules, à la région supérieure du dos, à la racine des membres supérieurs, à l'avant-bras gauche, au coude gauche, au genou gauche et à la jambe gauche, brûlures du second degré, en général.



et que la durée de l'incapacité temporaire { totale  
(~~partielle~~)

~~à~~ sera (3) de Quatre mois.

*réplie 5.12.38*

*lyassa vuks le pais  
d. hospital payé par lui  
lui donner 50 frs.*

*d. A.T.*

*V. Vauthier*

Date et signature.

Ruhengeri, le 30 Novembre 1938.

Docteur Louis CLEMENT.

*L. Clement*

- (1) Nom, prénoms, qualité et adresse.  
(2) Date du premier certificat médical.  
(3) Biffer les mentions inutiles.